

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1531**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un hangar, située rue Aristide Briand et appartenant à la société Kolisé Immobilion

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

**Commission permanente du 3 avril 2017****Décision n° CP-2017-1531**

objet :	<b>Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un hangar, située rue Aristide Briand et appartenant à la société Kolisé Immobiliyon</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un tènement situé rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, appartenant à la société Kolisé Immobiliyon, selon les objectifs suivants :

- réaliser un parking pour les usagers de la gare et un cheminement piéton sur une portion d'environ 3 500 mètres carrés,
- relocaliser la caserne de pompiers située 30, rue Aristide Briand (en centre-ville).

Dans un second temps, la Métropole mettra à disposition du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) le terrain nécessaire à la construction de la nouvelle caserne, d'environ 3 000 mètres carrés.

**II - Le bien concerné**

Il s'agit d'environ 6 446 mètres carrés à détacher de la parcelle de terrain cadastrée B 418, d'une superficie de 6 533 mètres carrés, sur laquelle est édifié un hangar, le tout situé rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or.

**III - Le projet**

En vue de mettre à disposition une partie de ce bien au SDMIS et de réaliser un parking et un chemin piéton, sur la seconde partie de ladite parcelle, la Métropole se propose d'acquérir ledit bien, pour un montant de 725 000 € HT, soit 870 000 € TTC (TVA comprise).

Par ailleurs, une emprise d'environ 87 mètres carrés correspondant à la création de 6 places de parking sera détachée de la parcelle et restera la propriété de la société Kolisé Immobiliyon, dans le cadre de son projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare. Une servitude de passage piétons et véhicules sera instaurée, pour permettre l'accès à ces places.

Aux termes du compromis, la Métropole acquerrait ledit bien, appartenant à la société Kolisé Immobiliyon, au prix de 725 000 € HT, soit 870 000 € TTC (TVA comprise) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 juin 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 725 000 € HT, soit 870 000 € TTC (TVA comprise), d'environ 6 446 mètres carrés à détacher de la parcelle de terrain cadastrée B 418, sur laquelle est édifié un hangar, situé rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or et appartenant à la société Kolisé Immobilion,

b) - l'instauration d'une servitude conventionnelle d'accès piéton et véhicules jusqu'à l'emprise correspondant aux 6 places de stationnement à créer par le vendeur, au bénéfice de ce dernier, avec faculté de substitution.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 06 - Aménagement urbains, individualisée sur l'opération n° OP6O5351, le 6 mars 2017 pour la somme de 900 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 2112 et 2138 - fonction 844, pour un montant de 870 000 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 10 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.**

.

.